Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D07072026143DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 1er juillet 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BODIN Lucie, Monsieur DROUILLÉ Jérémie, Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Madame KERMARREC Sarah (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : LA HOUISIÈRE-LA ROUARDIÈRE

Lancement d'une enquête publique préalable relative au déclassement de chemins ruraux

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D07072026143DE-DE

Délibération N°2026/143 du Conseil Municipal du 7 juillet 2026
Publiée le10 juillet 2026

LA HOUISIÈRE-LA ROUARDIÈRE

Lancement d'une enquête publique préalable relative au déclassement de chemins ruraux

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1, aux termes desquels le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L161-10 et suivants, aux termes desquels la cession d'un chemin rural désaffecté peut être autorisée par le Conseil Municipal après enquête publique ;

VU les articles R161-25 à R1661-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à l'enquête publique préalable et à l'aliénation des chemins ruraux ;

CONSIDÉRANT que les chemins ruraux de La Houisière et de La Rouardière doivent être déclassés pour les raisons suivantes :

VU l'état des lieux au lieudit La Houisière dont une portion de chemin, objet de la présente aliénation, est composée d'un chemin et d'une partie d'une pièce d'eau ; Sachant que les espaces sont entretenus depuis de nombreuses années par les propriétaires des parcelles qu'il dessert, il est donc prévu de procéder à une enquête publique afin de régulariser juridiquement la propriété de ce chemin ;

VU l'état des lieux au lieudit La Rouardière et sachant que l'emplacement du chemin rural doit être redéfini car au cours du temps, il a été détourné, une enquête publique est en conséquence nécessaire pour modifier son tracé (échange) ;

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur l'ouverture de cette enquête et sera amené à délibérer définitivement sur ces opérations à l'issue de celles-ci.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *8 juin 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'AUTORISER le lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux de La Houisière et de La Rouardière ;

…/…

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D07072026143DE-DE

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**